

**VILLE DE QUIMPER  
CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 2 octobre 2015  
Rapporteur :  
Monsieur Yves GENTRIC**

**N° 8**

**ACTE RENDU EXECUTOIRE**

compte tenu de :

- la publicité (par voie d'affichage), pour une durée de deux mois, à compter du : 09/10/2015
- la transmission au contrôle de légalité le : 08/10/2015 (accusé de réception du 08/10/2015)

*Acte original consultable au service des assemblées*

*Hôtel de Ville et d'agglomération*

*44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

**Travaux d'effacement de réseaux anciens - Approbation des travaux 2015 en accompagnement des projets de voirie et autorisation de signature des conventions - Rue de la Tourelle**

**Approbation des travaux 2015 en accompagnement des projets de voirie et autorisation de signature des conventions - Rue de la Tourelle – Coût total à la charge de la ville 127 920 euros.**

\*\*\*

Des travaux d'effacement des réseaux aériens en accompagnement des travaux de voirie sont prévus sur la fin de l'année 2015, rue de la Tourelle : création de génie civil Basse Tension, Haute Tension, éclairage public et de réseaux de télécommunication.

Dans le cadre de la réalisation des travaux une convention doit être signée entre le SDEF qui assure la maîtrise d'ouvrage et la commune de Quimper afin de fixer le montant du fonds de concours qui sera versé par la commune au SDEF.

Selon le règlement financier voté par délibération du SDEF le 29 octobre 2014, la totalité du financement est à la charge de la ville pour cette opération.

Projet	Nature des travaux	
rue de la Tourelle	Basse Tension, Haute Tension, Eclairage Public (génie civil)	100 320,00
	Réseaux de télécommunication (génie civil)	27 600,00

Ces financements sont inscrits au budget 2015 de la ville de Quimper.

\*\*\*

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité des suffrages exprimés :

- 1 - d'accepter ces projets de réalisation des travaux d'effacement de ces réseaux pour les montants estimatifs listés ci-dessus ;
- 2 - de solliciter l'inscription des travaux au programme 2015 d'effacement des réseaux aériens du Syndicat Départemental d'Équipement et d'Énergie du Finistère (SDEF) ;
- 3 - d'accepter le financement ci-dessus des travaux ;
- 4 - d'autoriser monsieur le maire à signer la convention financière conclue avec le SDEF pour la réalisation de ces travaux rue de la Tourelle.

Le maire,

Ludovic JOLIVET